



## **ACTE D'AUTORISATION**

Modifications administratives d'une autorisation nationale

Le Ministre de l'Environnement décide:

### §1. Le meta SPC:

**QUARON PAA Family – famille de produits biocides – Meta SPC 5** est autorisé conformément à l'article 6 du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 10/08/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

STOCKMEIER FRANCE SAS

Numéro BCE: /

rue de la Buhotière 3

FR 35091 RENNES

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o INDAL OXY MOUSS

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2020-0011-05-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o SL - Concentré soluble

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide peracétique (CAS 79-21-0): 1,2% - 1,2%
--

- Substances préoccupantes :

Alcohol C10 ethoxylated (CAS 26183-52-8): 3% - 3%
---

Peroxyde d'hydrogene (CAS 7722-84-1): 13% - 13%
---

Acide sulfurique (CAS 7664-93-9): 0,5% - 0,5%
---

Acide acétique (CAS 64-19-7): 5,75% - 5,75%
---



- Types de produit et usages en vue duquel le meta SPC est autorisé:

**3 Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire**

Uniquement autorisé pour:

- Désinfection des surfaces à grande échelle par pulvérisation manuelle de mousse dans l'industrie agroalimentaire
- Désinfection des surfaces par pulvérisation manuelle de mousse dans l'élevage

**4 Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux**

Uniquement autorisé pour:

- Désinfection des surfaces à grande échelle par pulvérisation manuelle de mousse dans l'industrie agroalimentaire
- Désinfection des surfaces par pulvérisation manuelle de mousse dans l'élevage

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 18 mois
- Organismes cibles:
  - o Bactéries
  - o Virus
  - o Bactéries formant des biofilms
  - o Levures
  - o Mycobactérie
  - o Bactériophages
  - o Moisissure

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricants QUARON PAA Family – famille de produits biocides – Meta SPC 5 :

STOCKMEIER FRANCE SAS, FR  
STOCKMEIER Chemie Eilenburg, DE  
STOCKMEIER CHEMIE GMBH & CO. KG, DE

- Fabricant Acide peracétique (CAS 79-21-0):

STOCKMEIER FRANCE SAS, FR

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom QUARON PAA Family – famille de produits biocides, avec le numéro d'autorisation BE2020-0011-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

<b>Code H</b>	<b>Classe et catégorie</b>
H-	Peroxyde organique - type G
H272	Liquide comburant - catégorie 2
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H302	Toxicité aiguë (oral) - catégorie 4
H312	Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1
H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H411	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 2

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des <ol style="list-style-type: none"> <li>1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et</li> <li>2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.</li> </ol>

- Conditions d'usage:



Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Mains	Gants	Pour les applications avec pompe/mélange et chargement automatiques: résistants aux produits chimiques	Autre	Oui	Non
Respiration	Autre	Pour les applications avec pompe/mélange et chargement automatiques : L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire offrant un facteur de protection de 10 est obligatoire. Il convient de porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé (PAPR) avec casque/capuche/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/masque complet équipé d'un filtre de combinaison gaz/P2 [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.	Autre	Oui	Non

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Peau	Combinaison	Pour les applications avec pompe/mélange et chargement automatiques: résistant aux produits chimiques	Autre	Oui	Non
Respiration	Autre	Pour les applications avec pulvérisation manuelle dans les étables d'animaux TP 3: L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire. Il convient de porter au minimum un appareil de protection respiratoire à épuration d'air motorisé (PAPR) avec casque/capuche/masque (TH1/TM1) ou un demi-masque/masque complet équipé d'un filtre de combinaison gaz/P2 [type de filtre (lettre de code, couleur) à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit.	Autre	Oui	Non

Bruxelles,  
 Meta SPC dans une famille de produits le 10/8/2020

Modifications administratives d'une autorisation nationale, le 26/05/2023

Modifications administratives d'une autorisation nationale,

POUR LE MIISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(*Par A.M. 17/05/2019*)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 28/07/2023